



**Conseil Communautaire
Séance du 20 février 2019**

VILLERSEXEL

Compte rendu

Vérification du quorum : en application de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En début de séance, le nombre de présents est de 36 et 7 pouvoirs. Les suffrages exprimés sont donc de 43.

Désignation d'un(d'une) secrétaire de séance :

Le Président ouvre la séance et demande l'élection d'un secrétaire. Ghislaine VUILLIER, déléguée Communautaire de la commune de BONNAL, est élue à l'unanimité.

Finances

Rapport 1 : Avenants pour la construction du gymnase intercommunal

Considérant que des travaux supplémentaires ont été demandés par le maître d’ouvrage à différentes entreprises dans le cadre de la construction du gymnase intercommunal,

Considérant que ces travaux supplémentaires doivent faire l’objet d’avenants,

Considérant que les montants cumulés des avenants s’élèvent à 137.384,31€

Considérant qu’il convient de valider les avenants proposés,

Le Président propose de valider les avenants.

Ces derniers concernent divers lots et diverses entreprises comme énoncé ci-dessous.

		Montants Commandes (base et avenants) € HT							
	ENTREPRISES	Montant marché commandé	Avenant 01	Avenant 02	Avenant 03	Avenant 04	Avenant 05	Avenant 06	Total dépenses engagées
01	PBTP	19 417,00	32 468,50 €	2 500,00 €	- €	- €	- €	- €	54 385,50 €
02 (1er attributaire)	PERSONENI			- €	- €	- €	- €	- €	0,00 €
02 (Attributaire actuel)	SCHENINI	455 633,22	5 454,75 €	3 196,65 €	4 160,00 €	3 260,00 €	- €	- €	471 704,62 €
03 (1er attributaire)	HARDY								0,00 €
03 (2ème attributaire)	PIGUET GIRARDET			- €	- €	- €	- €	- €	0,00 €
03 (AeR lots 03 et 04 : dernier attributaire actuel)	CCEB70	198 034,00	1 330,53 €	- €	- €	- €	- €	- €	199 364,53 €
04 (2ème attributaire)	PIGUET GIRARDET			- €	- €	- €	- €	- €	0,00 €
05	THEVENOT	32 893,90	3 643,10 €	- €	- €	- €	- €	- €	29 250,80 €
06	CLIMENT	83 546,00	990,00 €	1 589,60 €	- €	- €	- €	- €	86 123,60 €
07	CORVEC INDUSTRIE	34 048,00	14 540,00 €	1 810,00 €			- €	- €	50 398,00 €
08	NEGRO PÈRE ET FILS	90 890,03	9 802,00 €	2 314,22 €	1 152,24 €	984,32 €	- €	- €	105 142,81 €
09	LAFFOND	134 899,54	162,92 €	- €	- €	- €	- €	- €	135 062,46 €
10	CIGLIA	38 669,80	7 512,88 €	- €	- €	- €	- €	- €	46 182,68 €
11	BOVE	88 090,08	1 692,74 €	821,21 €	- €	- €	- €	- €	90 604,03 €
12	FILIPUZZI	46 640,00	1 169,48 €	- €	- €	- €	- €	- €	47 809,48 €
13	TECHNOSOL	125 362,60	15 098,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	140 460,60 €
14	GRUPEMENT EMJ/EGS (EMJ)	97 250,00	10 510,00 €	1 468,15 €	- €	- €	- €	- €	88 217,21 €
	GRUPEMENT EMJ/EGS (EGS)		5 033,54 €	2 578,64 €	2 331,90 €	4 729,00 €	918,80 €	5 600,87 €	15 591,88 €
15	MDTE	302 078,69	21 387,34 €	- €	- €	- €	- €	- €	323 466,03 €
/	Tribunes	18 168,93	- €	- €	- €	- €	- €	- €	18 168,93 €
/	Mur escalade	7 607,00	- €	- €	- €	- €	- €	- €	7 607,00 €
/	Location étalement SCHENINI	640,50	640,50 €	441,50 €	- €	- €	- €	- €	1 722,50 €
/	BET Structures SIGMA BE	700,00	- €	- €	- €	- €	- €	- €	700,00 €
	EMJ LED	32 096,50	- €	- €	- €	- €	- €	- €	32 096,50 €
	EMJ Eclairage extérieur	13 140,50	- €	- €	- €	- €	- €	- €	13 140,50 €
	TOTAL €HT	1 819 815,35	103 130,08	16 717,97	7 644,14	8 973,32	918,80		1 957 199,66 €

avenants validés

Dépassement marché :
Dépassement % :

137 384,31 €
7,55%

Les travaux supplémentaires concernent :

PBTP :

- Chargement et évacuation de faux-plafonds en décharge agréée y compris transport et traitement
- Désamiantage aérotherme vestiaire garçons

CLIMENT (menuiseries) :

- Condamnation des ouvrants existants et neufs sur châssis du gymnase
- Fourniture et pose de tablettes aluminium sur châssis vestiaires H&F visiteurs
- Fourniture et pose d'un capotage aluminium sur descentes EP cafétéria

SCHENINI :

- Modification du mur de soutènement pour remise en place au droit de la parcelle O. RICCI
- Reprise des réseaux le long des vestiaires en intégralité car impossibilité de branchement des anciens réseaux
- Mise en place d'une toile de paillage
- Fourniture et plantation de végétaux pour propriété riveraine, mulch

PHILIPUZZI :

- Faïence supplémentaire à hauteur de 2,20m dans les douches

TECHNOSOL :

- Fourniture et pose supplémentaire d'ancrages zone de stockage
- Volleyball : fourniture et pose d'ancrages supplémentaires avec fourniture de poteaux doubles avec tendeurs et filets
- Badminton : fourniture et pose d'ancrages supplémentaires avec fourreaux pour poteaux en périphérie de la salle ainsi que de poteaux à ancrage au sol doubles avec contrepoids
- Fournitures de filets 6M x 0,76
- Fournitures de chariots râteliers pour poteaux de volley et/ou tennis
- Fourniture et installation d'un panneau d'affichage
- Traçage supplémentaire badminton, volley, basket, ultimate
- Protections d'angle
- Filets doubles pour buts de hand
- Filets amortisseurs pour buts de hand
- Filets de volley

NEGRO :

- Fourniture et pose de plaques de signalisation pour vestiaires
- Fourniture et pose supplémentaires de patères
- Fournitures et pose supplémentaire de bancs pour vestiaires

EGS :

- I-scan
- Détection supplémentaire VESDA suite à demande bureau de contrôle

CCEB :

- Fourniture et pose de bardage supplémentaire sur toiture dojo et vestiaires

CORVEC :

- Fournitures et pose de portes grillagées à l'intérieur du local rangement
- Barre amovible escamotable devant armoire local rangement
- Tôle sur capot protection tuyaux

Les avenants ont été validés à l'unanimité.

Rapport 2 - Investissements 2019

Considérant que les dépenses d'investissement 2019 doivent être ordonnancées,

Considérant que les budgets primitifs ne sont pas votés,

Considérant que la réglementation de la comptabilité publique autorise le paiement des dépenses d'investissement à hauteur de 25% des dépenses réelles de l'exercice précédent,

Le Président propose d'autoriser les dépenses d'investissements 2019 sur le budget général à hauteur de :

- Article 2188 (autres immobilisations corporelles) : 25.012€
- Article 2313 (constructions) : 84.384€

Ces dépenses 2019 vont permettre, entre-autre, de payer le matériel pour le CTI.

Le conseil communautaire a validé la proposition à l'unanimité.

Rapport 3 : Renouvellement convention CRABE

Considérant que la communauté de communes délègue à l'association CRABE le petit entretien des sentiers de randonnées,

Considérant que la convention pluriannuelle est arrivée à échéance,

Le Président propose de verser une subvention d'un montant de 1.000€ par an jusqu'au 31 décembre 2021 à l'association CRABE.

Il est à noter que les travaux sont réalisés par les services techniques mutualisés.

La proposition a reçu l'unanimité des suffrages.

Rapport 4 - Renouvellement convention CDG « accompagnement gestion absentéisme »

Considérant que la communauté de communes adhère de manière optionnelle à la convention « accompagnement et gestion de l'absentéisme » auprès du centre de gestion,

Considérant que cette convention est arrivée à échéance,

Considérant que la cotisation est fixée à 0,11% de la masse salariale,

Le Président propose le renouvellement,

Article 1 : Objet de la convention

La collectivité :

adhère au service

accompagnement en gestion de l'absentéisme du Centre de Gestion de la Haute-Saône.

L'adhésion à ce service permet, par ailleurs, de répondre aux obligations réglementaires fixées par les articles 4 et 5 du décret n° 85-603 modifié, qui stipulent respectivement que l'autorité territoriale doit désigner "des assistants ou conseillers de prévention" et "l'agent chargé d'assurer une fonction d'inspection dans le domaine de la santé et la sécurité (ACFI)".

Article 2 : Nature de la mission confiée au service accompagnement en gestion de l'absentéisme du Centre de Gestion de la Haute-Saône

La mission du service, est d'assister et de conseiller l'autorité territoriale, dans la gestion de l'absentéisme. A ce titre, le service pourra,

- apporter aide de proximité et conseil en prévention des risques, ergonomie, organisation...
- **assurer une assistance médicale d'expertise** pour vérifier la corrélation entre la gravité des sinistres et les durées d'arrêts de travail. Il fait procéder, à la demande de l'employeur, à des contre-visites, des expertises médicales,
- **assurer une analyse systématique des accidents du travail** (avec déplacement sur site de l'ACFI ou du conseiller de prévention) afin d'aider la collectivité dans la reconnaissance ou non de l'imputabilité,
- faire le lien avec le pôle santé au travail du CDG70 pour assurer la mise en œuvre des services annexes: maintien dans l'emploi, soutien psychologique, aide au reclassement,....
- **accompagner la collectivité dans l'adaptation du poste de travail suite à la prescription de restrictions médicales,**
- accompagner les agents et la collectivité dans la **gestion des problématiques de santé, de handicap, de logement, les difficultés financières, familiales ou encore les conduites addictives,**
- apporter **assistance** à la collectivité en cas de difficultés rencontrées dans la gestion d'un dossier, que ce soit du point de vue **statutaire** ou dans le cadre de sa relation avec l'assureur (pour les collectivités adhérentes au contrat groupe d'assurance statutaire),
- fournir **un bilan statistique de l'absentéisme** (pour les collectivités adhérentes au contrat groupe d'assurance statutaire).

Ce rapport a été validé à l'unanimité.

Rapport 5 - Renouvellement contrat entretien VOIGNIER : Parc du Grand Fougeret

L'entretien du parc d'activités du Grand Fougeret est composé de la tonte des noues, du bassin de rétention et du désherbage ainsi que de la tonte des espaces verts.

Considérant que la communauté de communes a signé un contrat d'entretien avec l'entreprise VOIGNIER pour l'entretien du parc d'activités du Grand Fougeret,

Considérant que le contrat est arrivé à échéance au 31/12/2018,

Considérant l'offre de prix de l'entreprise VOIGNIER pour un montant de 8.016€

Le Président propose de renouveler le contrat d'entretien.

Le Président précise que ce montant est identique à celui de 2018. Les arbres le long de la route départementale 438 sont entretenus par les services techniques mutualisés.

Ce rapport a été validé à l'unanimité.

Rapport 6 - Subventions autonomie et habiter mieux

	Habiter Mieux	Autonomie
CONTET BERNARD Marie-Thérèse 11, Grande rue 70400 GRANGES LE BOURD	500 €	
DUBOIS André 24, rue des Pautets 70110 SAINT SULPICE		304 €
TRENTIN Fabien et DROUOT Lysiane 34, rue de la Madeleine 70110 COURCHATON	500 €	
M et Mme POULAIN Yves 16, rue de la Forge 70110 GOUHENANS	500 €	
HENNEQUIN Marie-Thérèse 1, rue de Vacheresse 70400 MIGNAVILLERS	500 €	
LYAUTET Frédérique Saint Sulpice Pour appartement 207B, rue du Moulin 70110 VILLERSEXEL	500 €	
SORIA Bernadette 136, rue des Champs du Pommier 70110 VILLERSEXEL		247 €
TOTAL	2 500 €	551 €

Aucune objection de la part des conseillers communautaires.

Le rapport est validé à l'unanimité.

Aménagement de l'espace

Ordures ménagères

Rapport 7 - Avis Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (Région BFC)

Vous avez été destinataire de la synthèse du plan régional d'élimination des déchets. Ce document est à valider par les intercommunalités.

Après présentation de la synthèse du contenu du plan régional, le rapport est validé à l'unanimité.

Projet éducatif de Territoire

Rapport 8 - Adhésion à l'École de Musique

Considérant que la communauté de communes est en pré-adhésion à l'école de musique depuis 3 ans,

Considérant que la pré-adhésion a une durée maximale de 3 ans,

Le Président propose d'adhérer à l'école départementale de musique selon les conditions ci-dessous.



ANNÉE SCOLAIRE 2018-2019
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE VILLERSEXEL
VOLUME HORAIRE DES ENSEIGNEMENTS

ÉCOLE DÉPARTEMENTALE DE MUSIQUE
DE LA HAUTE-SAÛNE
29/01/2019

COURS DISPENSÉS AUX ÉLÈVES DE LA CCP DE VILLERSEXEL						
	Disciplines	Nombre d'élèves	Volume horaire d'enseignement hebdomadaire (heure)	Volume horaire d'enseignement hebdomadaire (décimal)	Volume horaire d'enseignement annuel (heure)	Volume horaire d'enseignement annuel (décimal)
Enseignements individuels	Piano	2	01h00	1,00	36h	36,00
	guitare	2	01h00	1,00	36h	36,00
	Violon	1	00h30	0,50	18h	18,00
	Violoncelle	1	01h00	1,00	36h	36,00
	Hautbois	1	00h45	0,75	27h	27,00
	Clarinette	1	00h30	0,50	18h	18,00
	Flûte traversière	1	00h30	0,50	18h	18,00
	TOTAL			05h15	5,25	189h
Enseignement collectif	Jardin musical Luxeuil			0,00	00h	0,00
	FM 1C1	3	01h15	1,25	45h	45,00
	FM 1C2			0,00	00h	0,00
	FM 1C3	3	01h15	1,25	45h	45,00
	FM 1C4	1	01h30	1,50	54h	54,00
	FM 2C1			0,00	00h	0,00
	FM 2C2			0,00	00h	0,00
	FM 2C3	1	01h15	1,25	45h	45,00
TOTAL (indicatif)			5,25	189h	189,00	
COURS DISPENSÉS SUR LE TERRITOIRE DE LA CCP DE VILLERSEXEL						
Enseignement individuel				0,00	00h	0,00
Enseignement collectif				0,00	00h	0,00
TOTAL						0,00
PROPOSITION DE PARTICIPATION FINANCIÈRE POUR UNE ADHÉSION A L'ÉCOLE DÉPARTEMENTALE DE MUSIQUE DE HAUTE-SAÛNE						
Nb habitants	Part fixe 1€	Nb heures enseig. Spécialisé	Part enseignement à 21€ de l'heure	Part statutaire totale	Nb heures musique à l'école	Part éveil et éducation musicale temps scolaire
7939	7 939,00 €	189,00	3 969,00 €	11 908,00 €	100	2 100,00 €
TOTAL						14 008,00 €

NB 1 : l'enseignement collectif dispensé sur Lure pour les élèves de la CC du Pays de Villersexel n'est pas comptabilisé. Il est attribué à la CC du Pays de Lure.

Le coût de l'adhésion à l'école de musique est donc de 14.008€.

L'adhésion à l'école de musique est validée à l'unanimité.

Affaires générales

Rapport 9 - Informations obligatoires

- CAO du 21 septembre 2018 : voie verte Villersexel/Lure Attribution lots 1 et 2 =
 - Lot 01 = EUROVIA pour un montant de 828.852,78€ HT
 - Lot 02 = TECHNO VERT pour un montant de 461.910,03€ HT
- Décision n° 51 2018 : viabilité hivernale 2018 = BILLOTTE pour un montant horaire de 99€ TTC
- Décision n° 52 2018 : marché pluriannuel voirie = COLAS/VAUGIER pour un montant de 457.607€ HT

Le conseil communautaire a pris acte des décisions prises par délégation.

QUESTIONS DIVERSES

Madame Annie CLERC interroge le Président sur la restauration de la Fontaine de Pont sur l'Ognon et sur une date d'intervention pour sa remise en état.

Charles GRANET répond que les travaux d'urgence pourront éventuellement être réalisés en 2019. Les travaux, dans leur intégralité, seront prévus une autre année.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H00.

Le Président,



Gérard PELLETIER

La secrétaire de séance,



Ghislaine VUILLIER